

ARRÊTÉ n° 2022 - 122
de composition de commission d'examen des vœux
procédure d'accès au premier cycle de l'enseignement supérieur
rentrée universitaire 2022-2023

La présidente

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 612-3 et D. 612-1-13 ;

ARRÊTE

Article 1 : La composition de la commission d'examen des vœux « Parcoursup » pour l'année 2022-23, **Double diplôme- Licence Information et communication – cursus Franco-allemand « Culture Européenne des Médias »**, est arrêtée comme suit :

En qualité de Présidente de la commission :

Sarah CORDONNIER: Responsable du double diplôme Information et communication franco-allemand « Culture européenne des médias »

En qualité de membres de la commission :

Marie-Noëlle DOUTREIX : Responsable formation L1 Information-Communication

Mathias VALEX, co-responsable de la mention de licence Information-Communication

William SPANO, Directeur adjoint de l'Institut de la Communication

Article 2 : La directrice générale des services de l'université est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché sur les panneaux d'information de l'université et publié sur le site intranet.

Fait à Lyon, le

20/04/22

La présidente de l'université Lumière Lyon2

Nathalie DOMPNIER

